

## A la radio, en France, en 2019



Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 21 décembre 2019

*Sur une radio subventionnée par les impôts des Français, Abdelali Mamoun a fustigé l’“indécence” de certaines femmes.*

Fervent opposant à l’islam radical, Abdelali Mamoun a-t-il changé de camp ? Invité de Beur FM jeudi 19 décembre, l’imam d’Alfortville a discuté avec une auditrice de la tenue que les femmes musulmanes se doivent de porter, selon le Coran. Et pour lui, la robe longue est obligatoire.

« *C’est légiféré dans la sourate 33 : la femme doit porter une robe longue* », s’emporte-t-il avant de réciter la dite-sourate en arabe. « *Le verset est clair : la femme doit porter une robe longue qui va jusqu’aux pieds et doit cacher ses jambes* », insiste-t-il, couvrant les approbations de son auditrice.

Abdelali Mamoun, pourtant réputé pour être modéré, dénonce ensuite ce qu’il prétend être l’hypocrisie de certaines femmes musulmanes. « *Ce qui m’énerve ma sœur, c’est qu’il y a des femmes aujourd’hui qui portent le voile sur la tête mais qui, en matière de respect de l’injonction de la sourate 33 ne la respectent pas* », estime-t-il, avant de citer des exemples : « *Elles sont avec des legging, elles sont avec des pantalons serrés et avec un voile dans la tête pour justifier et légitimer leur tenue qui est indécente* ». Le tout sur une radio subventionnée.

Retrouvez l’intégralité de l’article sur

<https://www.valeursactuelles.com/societe/sur-beur-fm-limam-dalfortville-rappelle-lobligation-faute-aux-femme>

21/12/2019 07:00